

DE LA VOGUE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxoux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 24 novembre 2010 à POUXEUX

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 15 novembre 2010

Délégués titulaires présents : 30

Nadine GEROME, Marielle CUNY, Miguel MARTIN, Joël MAROT, Michel THOMAS, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Philippe MAIRE, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, André HUC, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Nicole ARNOULD, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, René ALEXANDRE, Pierrette GERARD, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

Pouvoirs : 2

Guy DELOY donne pouvoir à Nadine GEROME,
Jean-Pierre CARITEAU donne pouvoir à Roger COLIN.

Délégués suppléants présents : 3

(Représentants des délégués titulaires absents) :
Henri LA VAULLEE représente Daniel REMY,
Christine LEMARQUIS représente Jean-Louis RABU,
Jaqueline BEDEZ-STOUVENEL représente Michel HUROT.

Délégués titulaires absents : 0

Délégués titulaires excusés : 1

Dominique PAGELOT.

L'an deux mil dix le mercredi 24 novembre à 20H30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD. Madame Nicole ARNOULD a été nommée secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20 h30. Il remercie Monsieur le Maire de POUXEUX pour son accueil.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Intervention de la Maison de l'Emploi

Stéphanie RAUSCENT a présenté la nouvelle programmation 2011/2014 des missions qui seront confiées à la Maison des Services Publics et de l'Emploi. Quatre grands axes ont été définis :

- Accompagnement des filières,
- Gestion du territoire, des emplois et des compétences,
- Création d'entreprise, amorçage de projet et revitalisation économique,
- Lutte contre le frein culturel et social de l'emploi.

La convention pluriannuelle devrait être signée avant l'été 2011.

01. Admissions en non valeur

Monsieur le Trésorier propose de passer en non valeur une dette de 39.18 € pour le motif d'irrecouvrabilité : personne inconnue des services fiscaux. Cette dette correspond à une facturation d'assainissement d'un montant de 39.18 € au titre de l'année 2008.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire admet en non valeur la somme totale de 39.18 € et dit que cette créance irrécouvrable sera inscrite à l'article 654 du Budget Assainissement.

02. Modifications statutaires du SDANC

Suite aux modifications statutaires adoptées lors du comité syndical du 11 octobre 2010, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents accepte l'adhésion des communes de Vienville et de Sauville au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

03. Modifications statutaires du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

La délibération relative à la modification statutaire adoptée lors du comité syndical du 18 octobre 2010 par le Pays d'Epinal Cœur des Vosges concernant l'ajout de l'Office de Tourisme de Pôle en compétence optionnelle aux statuts du Pays doit être rapportée par le Pays. La consultation des collectivités membres sera relancée en décembre ou en janvier.

04. OPAH : convention

Lors de la réunion du 22 septembre 2010, le Conseil Communautaire a pris acte des incidences financières de l'OPAH, à savoir 235 000 € d'aides à verser sur 3 ans (hors suivi animation). Le Président présente au Conseil la proposition de ventilation de l'enveloppe des aides votée le 22 septembre, distribuée aux délégués. Après en avoir délibéré avec une abstention (René Alexandre) le Conseil communautaire valide à la majorité des membres présents et représentés la convention et le protocole territorial entre l'ANAH et la C2VRM, autorise le Président à signer cette convention et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget, sur 3 ans à compter de 2011.

05. Indemnité au receveur

Après en avoir délibéré avec une voix contre (M. LA VAULLEE) le Conseil communautaire à la majorité demande le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil, accorde l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2010, soit un montant de 405.23 € net.

06. Charte forestière de Territoire

La délibération est reportée au prochain Conseil afin de laisser le temps aux communes d'y réfléchir au sein de leurs conseils municipaux.

07. Office de Tourisme de Pôle

La délibération est reportée au prochain Conseil.

08. Relais d'Assistants Maternelles

La délibération est reportée au prochain Conseil.

09. Modifications statutaires de la C2VRM

La délibération est reportée au prochain Conseil.

10. Modification du Règlement d'Assainissement Collectif

Monsieur le Président propose dans le cadre de la mise en place de réseaux neufs d'assainissement, la possibilité d'installer des boîtes de branchements pour les terrains libres. Ces boîtes seraient posées sur demande des propriétaires, et en contrepartie une participation leur serait facturée. Si le conseil en est d'accord, il convient de modifier le règlement Assainissement à cet effet. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire accepte la modification du règlement d'assainissement collectif, suite à l'article 17, rédigé comme suit :

Article 18« Participation financière à la mise en place de boîtes de branchement pour les terrains nus : Lors de la construction de nouveaux réseaux d'assainissement – eaux usées, il est proposé aux propriétaires qui en font la demande de poser une ou plusieurs boîtes de branchement pour desservir leur(s) terrain(s) nu(s). La pose de boîte(s) de branchement sera à la charge des propriétaires moyennant une participation par boîte posée. Le montant ainsi que la date d'exigibilité de cette participation sont déterminés par l'assemblée délibérante ».

11. Participation à la mise en place d'une boîte de branchement pour les terrains libres

Suite à la délibération précédente le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le montant forfaitaire de la participation financière demandée dans le cadre d'installation de boîtes de branchement pour les terrains nus aux abords des collecteurs neufs d'assainissement des eaux usées.

Le montant de la participation est fixé par le Conseil Communautaire à 379.15 €H.T., soit 400.00 €TTC..

12. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

13. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

SDANC : Préciser : Réunion à Jarménil le 06/12/2010 ? ? ?

SICOVAD : L'ensemble des communes du territoire participe à l'opération « sapin ».
Inauguration de la plateforme de compostage à Razimont le 29/10/2010.

14. Informations diverses

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité du SIA, ainsi que celui du SICOVAD.

L'annuaire des entreprises sera distribué avec la publication de décembre.

Les étudiants de Gugnécourt seront sur le territoire dès la semaine 48.

15. Date et lieu des prochains conseils

Le 22 décembre 2010 à 20 H 30 à RAON AUX BOIS.

La séance est levée à 22h45

La Secrétaire
Nicole Arnould

Le Président
Philippe EYMARD